

Les décisions

- Répartition DGF 1999, DBM n°1, subventions aux associations étudiantes, échéancier des constructions, plan de financement grosse maintenance
- Convention : GRRT, Valuval, Valutec, Miti
- Charte des thèses
- Représentants aux conseils IUFM
- Compte-rendu du 11 mars 1999

Informations

Informations du Président sur les promotions locales des enseignants : l'Université a obtenu 8 transformations de postes de MCF 2ème classe en 1ère classe, 1 MCF en hors classe, 2 professeurs des universités en 1ère classe et 1 professeur en classe exceptionnelle. L'Université a reçu 2 postes supplémentaires pour la Faculté des Sports.

Compte-rendu du conseil du 11 mars 1999

F. Morel fait 2 remarques, non pas sur le compte-rendu, mais sur des points qu'il a évoqués :

- sur le questionnaire relatif à la filière professionnelle, il a constaté que quelques enseignants n'avaient reçu le questionnaire établi par J. Defrenne que la veille, voire le jour même de la réunion de synthèse, en raison de retards dans la diffusion. Il espère que la contribution de certains collègues (département GEA de l'IUT) pourra être prise en compte dans la synthèse et demande à être destinataire de cette synthèse.

- à propos du contrat d'établissement, il a reçu une copie de la réponse du Ministre C. Allègre à une question écrite de J.C. Decagny, suite à la motion adoptée en décembre par le Conseil d'Administration sur le problème des IATOSS. F. Morel lit une partie de la lettre du Ministre dans laquelle ce dernier rappelle qu'en 2 ans, "l'UVHC a bénéficié de la création de 27 emplois IATOSS et que, dans le même temps, les effectifs étudiants avaient baissé de plus de 6%. Ces moyens... montrent la volonté du gouvernement d'améliorer les conditions d'encadrement et de fonctionnement de l'établissement et doivent permettre d'engager une politique volontaire de résorption de ses emplois précaires".

F. Morel estime que ces propos sont de la provocation et demande à Y. Ravalard, qui se rend ce jour même au PREDIT où C. Allègre sera également présent, de dire au Ministre que sa réponse n'est pas acceptable.

Y. Ravalard précise qu'il ne pourra pas être le porte parole de l'UVHC sur le problème des IATOSS, car d'autres questions sont à évoquer autour d'U3M et la lettre du Président du Conseil Régional, jointe aux documents des conseillers de l'UVHC, exprime bien certains soucis que l'on peut avoir dans le Nord-Pas de Calais devant les orientations du ministère sur le soutien à la recherche.

Questions financières

J.C. Angué situe le contexte des points financiers à étudier et rappelle que lorsqu'il a fallu élaborer le budget initial, il y a quelques mois, le contrat d'établissement n'était pas connu. En outre, un lourd travail d'évaluation, le plus objectif possible de la charge d'enseignement, a été réalisé dans les composantes. Il signale aussi la décision de ne pas augmenter la part des services généraux, qui seront déficitaires cette année, et annonce que le budget 1999 sera plutôt meilleur... que celui de l'an 2000.

Il demande aussi que l'université prépare des dossiers transversaux pour mobiliser des fonds FEDER-objectif 1 dans une perspective de transfert de technologie vers les PME-PMI.

Répartition de la dotation globale de fonctionnement 1999 (DGF) : elle est présentée par H. Gaudier qui commente les documents reçus par les conseillers.

P. Level déclare qu'il votera contre cette proposition de répartition. Il constate que le gros effort de réduction des heures complémentaires à l'ISTV (de l'ordre de 1 million de F de réduction) n'est pas pris en compte, "contrairement aux promesses faites et non tenues".

H. Gaudier lui signale qu'il faut tenir compte aussi des effectifs en hausse dans certaines composantes, et des créations de postes.

J.C. Angué s'engage à attribuer à l'ISTV un montant de 350.000 F en équipement.

N. Cleuet et J.Ch. Herbin estiment que le modèle de répartition du ministère ne permet plus à la FLLASH de fonctionner, malgré la solidarité des autres composantes.

B. Thierry souhaite un débat sur le coût des antennes.

Par 22 voix pour, 2 voix contre, et 12 abstentions, le conseil approuve le projet de répartition de la DGF 1999. Il adopte ensuite, à l'unanimité, le projet de décision budgétaire modificative n°1 (document distribué aux conseillers).

Subventions : le conseil approuve, à l'unanimité, le projet de la FLLASH d'attribuer une subvention de 3.600 F au BDE du DESS NTCl et décide d'accorder, à l'unanimité, une subvention de 40.000 F à la fédération des étudiants de Valenciennes (V. Joing remarque que le montant attribué à la FEV n'a pas augmenté depuis quelques années), une subvention de 5.000 F à l'association Etudifac regroupant des étudiants du département techniques de commercialisation de l'IUT qui réalisent l'agenda universitaire 1999/2000, une subvention de 5.000 F à l'association Artémix (projet étudiant pour la promotion d'artistes régionaux et de cinéastes français), une subvention de 10.000 F à l'association 3/4 de pouce pour la réalisation d'un film.

Constructions et grosse maintenance : dossier présenté par Michel Delhaise

- 12 chantiers vont être mis en service entre le mois d'avril 1999 et le mois de décembre 2001
- projet de financement des opérations de grosse maintenance : le montant total pour 4 ans est de 48,865 millions de francs (22 millions dans le cadre du contrat quadriennal, 3 millions par le FEDER, et pratiquement le reste sur ressources propres).

L'échéancier des constructions et le plan de financement des opérations de grosse maintenance sont approuvés à l'unanimité.

Conventions

Informations sur l'environnement économique de l'Université :

J.C. Angué présente rapidement quelques dispositifs nouveaux pour favoriser en France le transfert de technologie : loi sur l'innovation, concours à la création d'entreprises innovantes, création d'incubateurs d'entreprises, mise en place de fonds d'amorçage (nationaux et régionaux).

Association GRRT (Groupement régional Nord/Pas-de-Calais pour la recherche dans les transports) présenté par Y. Ravalard :

Le GRRT a été mis en place en 1983 avec la signature de la convention de coopération entre le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais, les universités de Lille 1 et Valenciennes, l'institut de recherche sur les transports et l'établissement public d'aménagement de Lille-Est, avec comme objet de contribuer à la recherche et au développement des systèmes automatisés dans le domaine du transport. Le GRRT a été élargi en 1985 aux industriels GEC-ALSTHOM, CIMT, MATRA-TRANSPORT et la Communauté urbaine de Lille.

L'élargissement des missions et des orientations stratégiques, l'intervention d'un nombre croissant de partenaires, et la nécessité de renforcer la position du GRRT au niveau régional, national et international, ont amené les membres fondateurs du Groupement à envisager la création d'une structure juridique.

Il est demandé au conseil de permettre à l'UVHC d'être membre fondateur de cette future entité juridique qui sera, dans un premier temps, de type association régie par la loi 1901. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Conventions : entre l'UVHC et VALUVAL, entre l'UVHC et sa filiale VALUTEC ; convention d'exploitation du Centre technologique en transports terrestres (C3T). Les projets de convention sont présentés par B. Nongaillard :

VALUVAL : le projet définit les missions que l'association VALUVAL est chargée de réaliser pour l'Université dans le domaine de la valorisation de la recherche et du développement technologique des entreprises industrielles ; il définit également les moyens qui seront échangés ou mis à disposition de part et d'autre.

Les missions de VALUVAL sont les suivantes, pour le compte des ressources universitaires (notamment laboratoires de recherche, composantes de formation et centres de compétence) qui le souhaitent :

- réalisation de toutes opérations d'information et de conseil sur le transfert de technologie
- réalisation ou organisation de toutes opérations d'information et de promotion auprès des entreprises, des potentiels de recherche et d'assistance technique de l'Université.
- recherche et négociation de projets de collaboration pour le compte des entreprises avec une ou plusieurs entités universitaires.

VALUTEC : depuis de nombreuses années, l'université développe des relations importantes avec les entreprises régionales ou nationales. Dans ce cadre, l'Université s'est vue attribuer par le Conseil Général du Nord, une subvention de 14,7 millions de francs pour la construction d'un centre de transfert dédié au développement économique et technologique régional.

Par ailleurs, ce centre sera équipé de moyens d'essais pour un montant de 30 millions de francs financés par l'Europe (Fonds FEDER), le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais, l'Etat (Fonds d'Industrialisation du Bassin Minier), des industriels et l'UVHC.

Compte-tenu de ce nouveau potentiel, l'Université a souhaité structurer plus efficacement ses relations industrielles en créant une société anonyme filiale : VALUTEC. Cette société a pour objet de contribuer à la diffusion et à la valorisation des produits, procédés et savoir-faire, et plus généralement des résultats de la recherche des laboratoires publics universitaires, par la réalisation de prestations de développement technologiques et d'études scientifiques.

VALUTEC interviendra notamment dans les domaines des matériaux, transports terrestres, agro-alimentaire et multimédia, et ceci, à destination de tous types d'entreprises.

La présente convention a pour objet de définir les moyens qui seront mis en œuvre, de part et d'autre, pour développer la valorisation de la recherche et le transfert de technologie. En outre, elle définit les dispositions financières régissant les modalités de fonctionnement. Cette convention se situe intégralement dans le cadre de la politique de structuration des relations industrielles de l'Université approuvée par son Conseil d'Administration du 26 juin 1997.

Convention d'exploitation du C3T (entre l'UVHC et VALUTEC) : le projet précise les conditions dans lesquelles VALUTEC peut exploiter le bâtiment et les équipements du C3T (facturation de services, de matière, assurances, loyers,...).

Au cours du débat, on note le souhait de N. Malvache que l'Université sensibilise les jeunes à la création d'entreprises (50 créations d'entreprises de haute technologie par an seulement, en France), la question de B. Thierry sur la gestion des contrats Brite (l'UVHC continuera de les gérer), l'information de P. Loquet qui annonce la création d'un club d'investissement pour favoriser la création d'entreprise dans le domaine de l'économie solidaire, la question de J.P. Duboc relative à l'assurance des locaux (l'article 3 de la convention C3T sera modifié ; VALUTEC souscrivant une assurance pour le bâtiment et les équipements), la précision de J.C. Angué qui avait donné son accord pour l'utilisation des nouveaux logos de VALUVAL et VALUTEC.

Ces 3 projets de convention sont approuvés, à l'unanimité.

Convention avec le GIP (Groupement d'intérêt public) MITI (Management interdisciplinaire du transfert et de l'innovation) : le MITI a pour mission de renforcer dans le Nord-Pas de Calais la recherche-développement, le transfert technologique et l'innovation vers les PME/PMI. Il est l'opérateur français du programme Interreg II Hainaut/Nord-Pas de Calais établi pour la zone d'objectif 1 avec l'interface entreprises-universités de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Mons (identifiée comme opérateur Wallon).

L'UVHC située en zone d'objectif 1 et membre du GIP MITI constitue naturellement un acteur privilégié du programme Interreg II au sein du groupement. Le CECII (Centre européen de créativité et d'innovation industrielle), département de cette université, se propose d'assurer la coordination du programme Interreg II côté français.

Ce projet est approuvé, à l'unanimité.

Convention de partenariat, entre l'UVHC et VALUVAL, dans le cadre du programme européen TRANSTECH : J.C. Angué informe le conseil sur cette convention : TRANSTECH est une action de promotion de l'innovation auprès d'entreprises des transports terrestres de 5 régions européennes.

Chartes des thèses

Projet présenté par A. Fréville, à partir d'une réflexion menée par N. Malvache. Le projet doit régir les droits et les devoirs respectifs du directeur de thèse, du laboratoire, de l'école doctorale, de l'Université et du doctorant.

F. Morel rappelle que l'application de la charte doit faire l'objet d'un bilan établi par le Conseil Scientifique pour le Conseil d'Administration et fait remarquer que la périodicité de ce bilan n'est pas prévue dans le texte.

Il propose ensuite 2 amendements à ajouter au paragraphe " contenu de la thèse " entre le 3ème et 4ème alinéa :

- (1) Le doctorant est pleinement intégré dans son unité ou laboratoire d'accueil où il a accès aux mêmes facilités que les chercheurs titulaires pour accomplir son travail de recherche.
- (2) Le doctorant ne doit pas se voir confier des tâches extérieures à l'avancement de sa thèse.

Sur le 2ème amendement, A. Fréville, B. Nongaillard et P. Level font remarquer que le financement d'un certain nombre de thèses est assuré par des ressources provenant des contrats : la participation des doctorants à la réalisation d'un contrat les prépare mieux à leur insertion professionnelle dans les entreprises.

Le conseil rejette le second amendement par 15 voix contre, 6 voix pour et 5 abstentions, puis approuve le projet de charte, avec le 1er amendement, par 24 voix pour et 2 abstentions.

IUFM

IUFM : représentants de l'UVHC au Conseil d'Administration et au Conseil Scientifique. Sont désignés à l'unanimité, J. Defrenne et M. Blaise (CA) et O. Ricoux et J.D.Guérin (CS).

Étaient présents :

Personnalités extérieures : Mme Adam, Mle Gouegec, M. Van Ceulebroeck

Collège A : MM. Desmulières, Gaudier, Hörling, Houriez, Level, Malvache, Thierry, Thomas

Collège B : Mmes Caouder, Levin, MM. Delhaise, Desrumaux, Mandiau, Morel, Pommeray

Collège AITOSS : Mmes Cleuet, Decneut, MM. Bury, Duboc

Collège Usagers : Mles Fournié, Marcoux, MM. Joing, Regnier

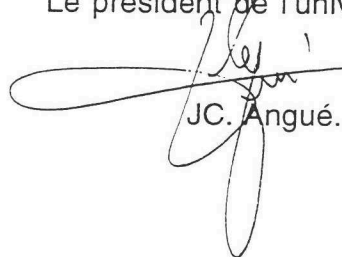
Membres de Droit : M. Wiart

Membres Invités : MM. Defrenne, Etienne, Fréville, Herbin, Loquet, Nongaillard, Ravalard, Willaëys

Ont donné pouvoir : MM. Druel (CCI) et Guillaume (MEDEF) à M. Van Ceulebroeck
MM. Bricout et Gazalet à M. Level
M. Del Campo à M. Morel
M. Balenghien à M. Bury
Mme Druart à Mme Decneut
Mle Daoudi et M. Mochain à M. Joing

Excusés : MM. Darras, Delebarre, Legendre, Szymusiak

Le président de l'université,



JC. Angué.